

DECRET N° 2016-201 DU 04 AVRIL 2016

portant modification de l'article 9 du décret n° 2014-662 du 25 novembre 2014 modifiant et complétant le décret 2006-147 du 31 mars 2006 portant création, attributions, organisation et fonctionnement des postes d'attaché de défense dans certaines missions diplomatiques du Bénin.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n°90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la loi n°86-013 du 26 février 1986 portant Statut Général des Agents Permanents de l'Etat complétée par la loi 2004-27 du 31 janvier 2005;
- Vu** la loi 2005-43 du 26 juin 2006 portant Statut Général des personnels militaires des Forces Armées Béninoises;
- Vu** la Convention de Vienne du 18 avril 1961 sur les relations diplomatiques ;
- Vu** la proclamation, le 29 mars 2011 par la Cour Constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 13 mars 2011;
- Vu** le décret n° 2016- 125 du 10 mars 2016 portant composition du Gouvernement ;
- Vu** le décret n°2012-191 du 03 juillet 2012 fixant la structure-type des Ministères;
- Vu** le décret n°2012-196 du 03 juillet 2012 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère des Affaires Etrangères, de l'Intégration Africaine, de la Francophonie et des Béninois de l'Extérieur;
- Vu** le décret n°2014-260 du 18 avril 2014 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de la Défense Nationale;
- Vu** le décret n°2014-564 du 1^{er} octobre 2014 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Economie, des Finances et des Programmes de Dénationalisation;
- Vu** le décret n°98-190 du 11 mai 1998 portant statuts particuliers des Corps des Personnels des Affaires Etrangères et de la Coopération;
- Vu** le décret n°113/PR/MFPTAS/MAE du 08 juillet 1964 portant liste des emplois susceptibles d'être créés dans les postes diplomatiques et consulaires;

- Vu** le décret n° 2006-147 du 31 mars 2006 portant création, attributions, organisation et fonctionnement des postes d'Attaché de Défense dans certaines Missions Diplomatiques du Bénin;
- Vu** le décret n° 2014-337 du 30 mai 2014 portant rémunérations, indemnités et avantages matériels divers alloués aux Agents de l'Etat en service dans les représentations diplomatiques et consulaires de la République du Bénin ;
- Vu** le décret n°2014-662 du 25 novembre 2014 modifiant et complétant le décret n°2006-147 du 31 mars 2006 portant création, attributions, organisation et fonctionnement des postes d'Attaché de Défense dans certaines Missions Diplomatiques du Bénin;
- Vu** le décret n°2014-774 du 31 décembre 2014 portant modification de l'article 2 du décret n°2014-662 du 25 novembre 2014 modifiant et complétant le décret n°2006-147 du 31 mars 2006 portant création, attributions, organisation et fonctionnement des postes d'Attaché de Défense dans certaines Missions Diplomatiques du Bénin ;
- Sur** proposition conjointe du Ministre d'Etat chargé de l'Economie, des Finances et des Programmes de Dénationalisation, du Ministre d'Etat Chargé de la Défense Nationale et du Ministre des Affaires Etrangères, de l'Intégration Africaine, de la Francophonie et des Béninois de l'Extérieur;
- Le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 30 mars 2016,

D E C R E T E :

Article 1^{er} : L'article 9 du décret n°2014-662 du 25 novembre 2014 modifiant et complétant le décret n°2006-147 du 31 mars 2006 portant création, attributions, organisation et fonctionnement des postes d'Attaché de Défense dans certaines Missions Diplomatiques du Bénin, est modifié ainsi qu'il suit :

Article 9 nouveau: Dans le cadre de sa mission, il est mis à la disposition de l'Attaché de Défense, un personnel composé comme ci-après :

- l'Adjoint de l'Attaché de Défense ;
- le Secrétaire-comptable;
- le Conducteur de l'Attaché de Défense, recruté localement conformément à la réglementation du pays hôte.

Article 2 : Le Ministre d'Etat chargé de l'Economie, des Finances et des Programmes de Dénationalisation, le Ministre d'Etat chargé de la Défense Nationale et le Ministre des Affaires Etrangères, de l'Intégration Africaine, de la Francophonie et des Béninois de l'Extérieur sont chargés, chacun en ce qui le

concerne, de l'application du présent décret, qui prend effet pour compter de sa date de signature et qui sera publié au Journal Officiel de la République du Bénin.

Fait à Cotonou, le 04 avril 2016

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



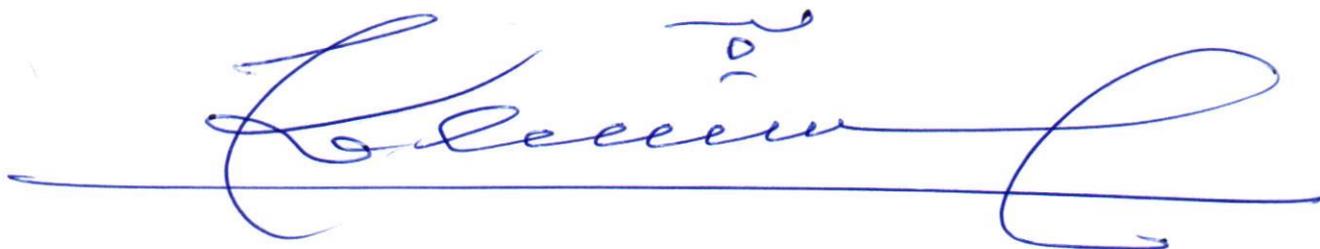
Dr Boni YAYI.-

Le Vice - Premier Ministre Chargé de l'Enseignement
Supérieur et de la Recherche Scientifique,



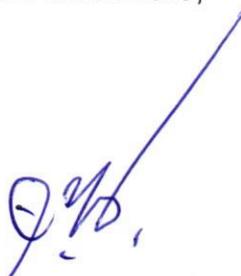
François Adebayo ABIOLA

Le Ministre d'Etat Chargé de l'Economie, des Finances
et des Programmes de Dénationalisation,



Komi KOUTCHE

Le Ministre d'Etat Chargé de la
Défense Nationale,



Théophile YAROU

Le Ministre des Affaires Etrangères, de l'Intégration Africaine,
de la Francophonie et des Béninois de l'Extérieur,



Saliou Akadiri

Saliou AKADIRI

Ampliatiions : PR : 6 SGG : 4 AN : 4 CS : 2 CC : 2 CES : 2 HAAC : 2 HCJ : 2 VPM/ESRS : 2 MEEFPD : 2 MDN : 2
MAEIAFBE : 2 AUTRES MINISTERES : 24 DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI : 5 BN-DAN-DLC : 3 GCONB-DGCST-
INSAE-BAG : 2 BCP-CSM-IGAA : 3 UAC-ENAM-FADESP : 3 UP-FDSP : 2 JORB : 1.

ct

Y